

**Axe 1 de l'Accord Relatif à l'Amélioration des Rémunérations et des Carrières**  
**Harmonisation des régimes de primes des personnels de l'ESR**  
**Détail pour Chercheurs (CH) et Ingénieurs, Techniciens, Administratifs (ITA) des EPST**

### **L'architecture générale**

Une enveloppe budgétaire de 644 M€ est prévue pour financer une 1<sup>ère</sup> étape de convergence des régimes indemnitaires du personnel de l'ESR, avant une 2<sup>ème</sup> plus lointaine qui serait alors interministérielle.

Cette enveloppe sera répartie par tranche de 92 M€ de 2021 à 2027. **Un effort particulier est fait la 1<sup>ère</sup> année au bénéfice des chargés de recherche et maîtres de conférence, ainsi que des agents de catégorie C, puis des personnels de catégorie B des filières ITA et ITRF.** Les montants seront respectivement de 17,4 M€ et de 8,3 M€ brut / an pour les CH et ITA des EPST.

Elle comprend également une provision pour revaloriser la rémunération des personnels contractuels CH et ITA des EPST (respectivement 1,57 M€ et 1,53 M€ « brut » par an).

Si la cible de la prime « socle » des chercheurs est connue, car elle est imposée aux établissements par le Ministère de la Recherche et de l'enseignement Supérieur et de l'Innovation - MESRI - [voir le tableau ICI](#) – celle pour les ITA n'est pas encore consolidée et devrait être discutée courant 2021, notamment par les organisations signataires de l'accord.

Dans les 644 M€, une enveloppe spécifique supplémentaire de 6 M€ pour tous les EPST est prévue pour mieux valoriser l'expertise et la technicité principalement des emplois d'appui et de soutien à la recherche affectés dans les laboratoires ou au service des unités de recherche. Les modalités de répartition de cette somme seront déterminées en 2021, notamment avec les organisations signataires de l'accord.

### **Les moyens affectés en 2021 pour les revalorisations du personnel de l'Inserm**

L'Inserm a reçu pour 2021 une enveloppe de revalorisation de 4,5 M€ « chargés<sup>1</sup> ». Elle comprend, 2,3 M€ déjà annoncés au budget initial 2021 pour l'amélioration du barème de la prime des CH, 1,2 M€ pour l'évolution des socles IFSE des ITA, et 1 M€ dédiés au CIA 2021 qui est annoncé par la DRH comme équivalent à la campagne 2020. **Les ITA peuvent donc solliciter leur hiérarchie en temps utile et sans attendre la fin de l'année sur ce sujet.**

<sup>1</sup> comprenant notamment les cotisations sociales employeurs